



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

NOTE DE SERVICE

Destinataires : Membres du Conseil de l'Université

Expéditeur : Secrétariat général

Date : Le 28 mars 2024

Objet : Rapport du Sous-comité de la planification – Mise en contexte

La réforme des comités du Sénat académique a engendré, entre autres, la dissolution du Comité conjoint de la planification (CCJ) et la création du Sous-comité de la planification (SCDP). Ce nouveau comité participe au processus d'assurance de la qualité des programmes et des services de soutien académiques. Il a alors la responsabilité d'arrêter la liste de recommandations découlant des évaluations de programmes et de services de soutien académiques. La liste des recommandations pour chaque programme ou service évalué est déposée au Secrétariat général et acheminée au Conseil de l'Université à titre d'information. Aux fins de la réunion du Conseil de l'Université du 6 avril, les recommandations relatives aux programmes suivants sont présentées :

- Maîtrise en éducation (administration de l'éducation), Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement-ressource) et Maîtrise ès arts (éducation)
- Maîtrise en orientation et Maîtrise ès arts en orientation

Il est à noter que le Sous-comité de la planification a l'autorité finale en ce qui concerne l'adoption des recommandations sans incidences financières importantes. Par ailleurs, les recommandations ayant des incidences financières importantes sont acheminées au Comité de budget pour approbation. Au besoin, le Comité de budget procède aux consultations nécessaires auprès du Comité de finance.

c. c. Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales
Diane Savoie, secrétaire du Sous-comité de la planification

Référence : Article 40.01 des Statuts et règlements

ÉVALUATION DES PROGRAMMES
Maîtrise en éducation (administration de l'éducation)
Maîtrise en éducation (enseignement et enseignement-ressource)
Maîtrise ès arts (éducation)

Tiré à part du procès-verbal SCDP-231127

R : 02-SCDP-231127

Marianne Cormier, appuyée par Jean-François Thibault, propose :

« Que les recommandations suivantes soient adoptées ».

Recommandation 1

Que le CES en éducation rende plus flexibles les programmes de maîtrise :

- a) En réduisant les préalables du cours *EDUC6017 Séminaire commun de maîtrise de 27* à 6 crédits de niveau 6000 (M. Ed.);
- b) En permettant aux personnes étudiantes de choisir des cours de méthodologie parmi ceux offerts par d'autres unités. (M. A.);
- c) En éliminant l'obligation de soumettre un texte d'intérêt et en le remplaçant par l'identification de trois superviseurs potentiels.

Recommandation 2

Que la faculté réalise un exercice de planification stratégique pour identifier les profils de compétence des futures embauches professorales en fonction des besoins actuels et futurs en enseignement et R-D-C en éducation.

Recommandation 3

Que le CES en éducation définisse les compétences attendues pour chacun des programmes en contexte de formation à distance et que cet exercice se fasse en collaboration avec les districts scolaires et le ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (MEDPE).

Recommandation 4

Que le CES en éducation adopte une approche programme avec l'aide des profils de sortie pour chacun des programmes de maîtrise professionnels et de proposer un plan de cours cadre qui permettrait d'actualiser les contenus de cours et de faciliter l'adéquation entre les approches pédagogiques et l'atteinte des compétences.

Recommandation 5

Dans le cadre de la réforme des programmes de premier cycle en éducation, en utilisant l'approche programme en cours, que la Faculté des sciences de l'éducation enrichisse la composante R-D-C et en intégrant des activités d'initiation à la R-D-C dans les cours de premier cycle et dans les activités facultaires.

Recommandation 6

Que le CES en éducation, en collaboration avec le CRDE, formalise des partenariats avec le MEDPE, les districts scolaires et les écoles pour répondre aux besoins de formation et de recherche issus de la pratique.

Recommandation 7

Dans le cadre de l'approche programme, que le CES en éducation intègre davantage des considérations liées à l'EDI-D, à l'immigration et au recours et à l'impact des technologies.

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

ÉVALUATION DES PROGRAMMES
Maîtrise en orientation
Maîtrise ès arts en orientation

Tiré à part du procès-verbal SCDP-240122

R : 03-SCDP-240122

Jean-François Thibault, appuyée par Annie Hélène Boudreau, propose :

« Que les recommandations suivantes soient adoptées ».

Recommandation 1

Que le CES différencie clairement les objectifs et les contenus des deux programmes afin d'offrir une formation professionnelle avec stage, d'une part, et une formation en recherche avec thèse, d'autre part.

a) Que le CES modifie la maîtrise en orientation afin de la transformer en maîtrise professionnelle en orientation de 45 crédits (33 cr. de cours et 12 cr. de stage, sans cours de recherche et sans mémoire) et que cet exercice se fasse en collaboration avec les districts scolaires et le Ministère de l'éducation et du développement de la petite enfance (MÉDPE).

b) : Que le CES modifie la maîtrise ès arts en orientation afin de la transformer en programme de recherche de 36 crédits (21 cr. de thèse, 6 cr. de cours de méthodologie et 9 cr. de cours à option ORCO).

Recommandation 2

Que le CES modifie les conditions particulières d'admission en réduisant à 6 crédits au maximum les cours prérequis et en précisant les domaines spécifiques selon le programme.

Recommandation 3

Dans le cadre d'une approche par programme, que le CES valorise le profil des compétences du programme par une association plus étroite avec les contenus des cours en élaborant des résultats d'apprentissage par cours et par programme.

Recommandation 4

Que le CES assure la mise à jour des plans de cours et y intègre des contenus portant sur la santé mentale et les interventions auprès de populations plus vulnérables (ex. les populations immigrantes) ainsi que les recherches scientifiques en orientation.

Recommandation 5

Que le CES voit à la médiatisation des cours ORCO une fois que l'exercice de réduire le nombre de crédits offerts et d'arrimer les contenus de cours avec le profil des compétences sera réalisé afin que les programmes puissent s'offrir en ligne.

Recommandation 6

Que les membres du programme favorisent la recherche partenariale pour renforcer les liens avec le milieu de pratique en orientation au Nouveau-Brunswick.

Recommandation 7

Que le vice-doyen et président du CES supervise l'équipe pour la mise en œuvre des décisions du sous-comité de planification relatives aux programmes.

Vote sur R : 03

unanime

ADOPTÉE